



**Syndicat national  
Pénitentiaire des  
Surveillant(e)s - C.E.A.**

## Compte Rendu CSA AP

### Projet de décret- Quartier Lutte contre la Criminalité Organisée

Ce 19 juin 2025, à 15h00, s'est tenu le CSA AP comportant un seul sujet à l'ordre du jour : le projet de décret concernant les principes de fonctionnement d'un QLCO.

**A savoir qu'à 8h30 au matin, le Directeur de l'Administration Pénitentiaire proposait une réunion multilatérale aux OS, concernant les avancées législatives et dispositions relatives à la gestion des personnes détenues particulièrement dangereuses avec les dispositions suivantes :**

- Désormais, les décisions de placement dans des quartiers spécifiques relèveront du niveau national, et non plus des établissements seuls. Le Garde des Sceaux en assumera l'initiative, ce qui allègera la pression locale.
- La durée de placement est fixée à un an, renouvelable.
- Le recours à la visioconférence est désormais encadré : Le Conseil d'État a validé sa conformité juridique.
  - En cas de dangerosité particulière, la personne détenue ne peut plus s'y opposer.
  - L'extraction judiciaire devient l'exception, sur décision expresse du magistrat.
- Autres aménagements :
  - Réduction du temps de téléphonie (2h/jour, 2 jours/semaine).
  - Fin des visites traditionnelles, usage de parois hygiaphones.

**A noter que le matin même s'était déroulait un CSA IP (Insertion Probation) dans lequel le SPS ne siège pas, où une fois de plus, le texte a fait l'objet de quelques modifications partielles.**

De nombreuses recommandations ont été amenées par le Conseil Constitutionnel ou d'Etat, lesquelles ont été scrupuleusement suivies par l'Administration durant tout ce CSA AP, détériorant ainsi la nature et la force même du texte et sa raison d'être. Raison d'être qui consiste (ou plutôt consistait) à se prémunir au maximum, pour l'administration et les personnels pénitentiaires, des faiblesses et impasses qu'a malheureusement révélé le drame d'Incarville il y a 1 an seulement.

**De manière générale, les OS présentes autour de la table cet après-midi ont fait front face aux modifications proposées à ce texte, notamment sur les amendements rédigés par l'administration et, en réponse, ont donc apporté les leurs. Non loin de 20 amendements ont été soumis au vote.** Ils sont principalement tournés autour des modalités suivantes :

- les parloirs avec maintien des séparatifs (mineurs, majeurs)
- l'organisation de la sécurité autour de la pratique individuelle du culte avec présence de l'aumôniers dans les cellules.
- le principe de l'anonymat pour les agents.

Parmi cette vingtaine d'amendements proposés par les OS, seuls 2 ont été retenus par l'administration, de crainte que les autres ne soient une nouvelle fois retoqués par le Conseil Constitutionnel ou d'Etat car contraires aux lois actuellement en vigueur.

**Estimant que les garanties et les prérogatives de la DAP étaient suffisantes, le SPS-CEA droit dans ses bottes, étant favorable à des établissements de hautes sécurités et à des affectations par dangerosité, a voté en faveur de ce texte.**

Le 20/06/2025, le Bureau Central National

Site Internet : <http://www.sps-penitentiaire.fr/> E-Mail : [secretariat-sps-cea@hotmail.fr](mailto:secretariat-sps-cea@hotmail.fr)